

PRÉAVIS N°: 71/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 47'000.- pour le remplacement du système de détection des fuites d'eau et adaptation du budget de fonctionnement des services industriels de CHF 28'538.40 TTC dès 2025

CONSEIL COMMUNAL DU 11 mars 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 71/25 s'est réunie le 17 février dernier à la salle de Mazan à 19h30h. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Madame Maja JUTZI (PLR), Madame Laetitia SEITENFUS (V), Monsieur Daniel PERRET-GENTIL (PS), Monsieur Florian PROBST (EM) et Monsieur Jean-Jacques GACOND (rapporteur, EM).

Lors de cette séance, la commission à laquelle s'est joint le rapporteur de la COGEFIN, Monsieur Jakup ISUFI (EM) accompagné de Madame Angélique BIONNAZ (V), a pu s'entretenir avec Monsieur Serge DEMIERRE, Municipal et Monsieur Blaise CORDEY, Chef de service des Services Industriels (SI). La commission leur exprime ses remerciements pour leur disponibilité et la clarté de leurs éléments de réponse.

1. Introduction

En 2015, un système de surveillance des fuites a été installé sur les bornes hydrantes du réseau de distribution d'eau. Ce système s'est révélé efficace, permettant de détecter des fuites qui, auparavant, seraient passées inaperçues ou auraient pris beaucoup plus de temps à être identifiées. Auparavant, le contrôle du réseau s'effectuait par des campagnes d'écoutes ponctuelles, réalisées une à deux fois par an nécessitant 2 à 3 semaines de travail annuel et mobilisant des ressources humaines. De plus, entre l'apparition d'une fuite et sa détection, le délai pouvait s'étendre sur plusieurs mois, aggravant ainsi les pertes d'eau ainsi que les conséquences liées aux possibles épanchements.

Le système actuel est composé de 54 bornes de système d'écoute installées à des points stratégiques du réseau, permettant de détecter en temps réel toute fuite qui se déclare. Les informations sont transmises d'une borne hydrante à une autre, puis à la centrale de gestion, grâce à des émetteurs radio. Cependant, en cas de panne d'un émetteur, c'est l'ensemble de la chaîne des hydrantes concernées qui est incapable

d'envoyer ses signaux. Actuellement le système n'est plus véritablement opérationnel car seules un tiers des bornes restent fonctionnelles.

2. Variantes envisagées pour moderniser le système de détection

Option 1 : Acquisition de nouveaux appareils, accompagnée de frais d'exploitation annuels modestes.

Option 2 : Mise à disposition des appareils dans le cadre d'un contrat de location et de service.

Dans la deuxième option les frais annuels sont plus élevés que dans la première, mais cette formule présente l'avantage indéniable de ne pas supporter les coûts liés à l'entretien, aux pannes, aux défauts, ni aux évolutions technologiques. Cette deuxième option a donc été retenue en raison de ses avantages pratiques et technologiques.

Pour couvrir l'ensemble du réseau, il est prévu d'installer 120 unités d'écoute, un nombre supérieur à l'actuel en raison des besoins spécifiques de la nouvelle technologie, qui exige une densité de points plus élevée. Le réseau sera surveillé 24h/24 et transmettra les données une fois par jour. Le nouveau système sera intégré dans les capes de vannes existantes. Dans certains cas, l'espace disponible à côté de la tige de vanne est insuffisant pour accueillir le nouvel équipement, ce qui nécessitera des travaux de génie civil.

Selon une estimation, un quart des 120 points d'écoute nécessiteront des modifications physiques. Le coût de ces adaptations a été calculé sur la base de travaux similaires réalisés en 2024 dans la Commune. Les bénéfices à long terme en matière de précision, de rapidité d'intervention et de réduction des risques justifient pleinement l'investissement. Par ailleurs, un système de détection efficace contribue à la préservation d'une ressource naturelle précieuse et limitée. Grâce à une détection rapide et précise, il permet de réparer les fuites rapidement, ce qui réduit les pertes d'eau, améliore le fonctionnement du réseau et diminue les coûts de génie civil en cas de fuites. Par ailleurs, s'agissant du service autofinancé de l'eau sous pression, l'impôt préalable de la TVA peut être récupéré et les montants à prendre en compte sont donc hors TVA.

Il ressort également de notre discussion avec Municipalité et SI que le nombre total de travaux de génie civil pour l'adaptation de points d'écoute a été établi avec précision et ne sera pas dépassé. Quant au coût moyen, c'est la limite supérieure qui a été choisie, il n'y aura donc pas de dépassement du budget. Finalement, la détection efficace et rapide des fuites allège la charge de travail des SI sur ce dossier et libère plus de temps de travail pour d'autres besoins, ce qui n'aura pas un impact sur le nombre d'emplois.

Conclusions

Suite à l'échange avec la Municipalité et les éclaircissements reçus par les SI, les membres de la commission 71/25 se sont réunis et ont donné à l'unanimité leur accord pour accepter ce préavis et recommandent de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 71/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 47'000.— TTC pour la remplacement du système de détection des fuites d'eau,
2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. prend acte que l'investissement sera amorti en quatre ans,
4. accorde un crédit supplémentaire au budget 2025 des services industriels de CHF 26'400.- HT, soit CHF 28'538.40 TTC,
5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense d'investissement aux meilleures conditions du marché

Le rapporteur

Jean-Jacques Gacend